

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 MARS

INFORMATIONS

M. ANTOINE

On lit dans la *Petite République française* :

« La plupart de ces personnages encombrants qui l'appellent « Mon cher ami », ne lui ont jamais tant parlé : Boissy d'Anglas ne l'avait point pour camarade au Mexique, et Gerville-Réache, qui l'étouffe de ses embrassements, n'a jamais gardé avec lui les cannes à sucre.

» Si l'ancien député de Metz, démissionnaire deux ans plus tôt, fût venu à Paris en 1887, la plupart de ces crocodiles qui versent dans son gilet des larmes dignes de couler sur d'autres bords que ceux de la Seine, seraient restés au coin de leur feu à ajuster leurs lunettes pour savourer les articles de Spuller ou ceux de Joseph Reinach.

» C'est ainsi que pendant vingt ans les mêmes entrepreneurs de manifestations avaient oublié Baudin, et qu'ils n'ont retrouvé le chemin de sa tombe que pour jeter la pure renommée d'un honnête homme comme un mannequin sur leurs propres turpitudes.

» L'ombre de Baudin ne leur a pas été protectrice ; c'est pourquoi ils ont recours à une popularité plus vivante.

» Tous les tréteaux sont bons aux artistes du parlementarisme pour battre la grosse caisse et jeter, avant que la farce soit finie, un dernier appel aux gros sous des passants.

» Ils voudraient entraîner M. Antoine dans leur troupe et l'affubler de leurs perruques et de leurs maillots.

» Ils spéculent sur les illusions de l'éloignement, ils espèrent que le patriote messin n'ayant pu suivre, jour par jour, les misérables intrigues de leur politique, consentira à entrer dans les conseils de leurs Sociétés véreuses à la veille de la banqueroute. »

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Voici les nominations préfectorales qui viennent de paraître à l'*Officiel* :

- Préfet de l'Oise : M. Duflot, préfet de l'Allier.
- Préfet des Côtes-du-Nord : M. Bès de Berc, préfet de Lot-et-Garonne.
- Préfet de Lot-et-Garonne : M. Joucla Pelous, préfet des Ardennes.
- Préfet de l'Allier : M. Vincent, sous-préfet d'Arles.
- Préfet des Ardennes : M. Debax, sous-préfet d'Aix.
- Préfet des Pyrénées-Orientales : M. Bonhours, ancien chef de cabinet de M. Floquet.
- Préfet du Cantal : M. de Grelot, secrétaire général de la Gironde.
- Préfet de la Nièvre : M. de Vasson, préfet du Cantal.
- Préfet du Morbihan : M. Roger, sous-préfet de Lorient.
- Préfet du Var : M. Chadenier, sous-préfet de Valenciennes.

100,000 FR. GASPILLÉS

Après avoir entendu M. Alphan, la commission qui s'occupe du transfert des cendres de Carnot, Marceau, Diderot et Baudin au Pan-

théon, décida de demander un crédit de 100,000 francs pour faire face aux dépenses de la cérémonie.

Il a été convenu en outre qu'on s'en remettrait au gouvernement pour le soin de choisir l'itinéraire du cortège ; la cérémonie aura lieu le 10 juin.

Les députés ne voudront-ils pas ménager ces 100,000 fr. aux contribuables, qui se soucient pas mal des cendres de Carnot et C^{ie}.

UN TABLEAU

Extrait du discours de M. Steeg, le nouveau président de l'Union républicaine, une des colonnes de l'opportunisme gouvernemental :

« Une Chambre sans majorité, des ministères sans stabilité, une administration sans boussole, un travail législatif sans méthode, les outrages sans répression. »

Ce tableau mérite d'être étudié. M. Steeg, bien placé pour se mettre au point, nous invite à nous joindre à ses amis pour faire jouir la France, pendant quelques années encore, de cette jolie vue.

C'est peut-être bien la République, M. Steeg s'y connaît, mais c'est aussi l'anarchie et c'est peu tentant.

Une importante décision vient d'être portée à la connaissance des troupes.

Dix mille hommes de la classe 1886 seront envoyés en congé en même temps que la classe 84, en octobre.

Le général Ferron n'avait pas admis de deuxième portion du contingent pour la classe 1886.

M. de Freycinet revient, on le voit, sur les errements d'un de ses prédécesseurs. Ce n'est pas les dix mille hommes en question qui s'en plaindront.

NOUVEAU TORPILLEUR PERDU

INTERPELLATION

On sait quel a été, dans ces derniers temps, l'engouement du ministère de la marine, du Parlement et d'une certaine presse pour les torpilleurs. Le torpilleur a longtemps fait concurrence à M. Boulanger. On ne parlait que du torpilleur, de l'excellence du torpilleur, du rôle prépondérant du torpilleur. A quoi bon les cuirassés puisqu'on possédait des torpilleurs ?

C'était toute une révolution dans l'art naval. Un partisan exalté des torpilleurs était nommé ministre de la marine, M. l'amiral Aube arrêtait la construction des gros navires pour encombrer de torpilleurs nos chantiers. Tout pour et par le torpilleur.

On dut bientôt s'apercevoir que, loin de remplacer les gros cuirassés, le torpilleur ne pouvait en être que l'auxiliaire, un auxiliaire très utile sans doute, mais réclamant encore bien des perfectionnements.

Or, samedi, le public et la Chambre ont été vivement émus d'un nouveau sinistre qui vient de se produire entre Le Hayre et Cherbourg. Les torpilleurs 110 et 111 étaient partis du Hayre par une grosse mer. Le premier n'est arrivé à Cherbourg que fort avarié. Le second a disparu avec 14 hommes d'équipage et le commandant.

Dès l'ouverture de la séance, M. de Martimprey demandait des explications au ministre de la marine sur les causes de ces regrettables accidents qui ont ému l'opinion publique. L'amiral Krantz a expliqué qu'il n'y avait aucune responsabilité en jeu. La marine se livre à des expériences. Elle a fait construire de nombreux torpilleurs. Les constructions ont été réformées ; de nouvelles améliorations sont exigées. Mais la perte du torpilleur 110 a été causée par une lame de fond qui a surpris l'équipage.

M. de Martimprey a exprimé le regret que le ministre de la marine ait fait construire autant de torpilleurs à la fois, sans attendre les résultats des expériences. Un membre de la gauche, M. Wickersheimer, a demandé à transformer la question en interpellation. La discussion immédiatement engagée n'a eu pour résultat que d'obtenir du ministre de la marine des explications plus détaillées sur la construction des torpilleurs, sur les essais, sur les réformes à accomplir. Jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter tout accident, ces torpilleurs ne s'aventureront plus en pleine mer. M. de la Ferronnays a exprimé le vœu que des félicitations fussent adressées à nos marins dont l'héroïsme est à toute épreuve. L'amiral Krantz avait devancé ce désir et la Chambre a clos l'interpellation par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

CRISPI NOUS DUPERA-T-IL ?

Il se passe en ce moment à Rome une véritable comédie.

Les journaux italiens ont fait grand fracas de l'affluence de fonctionnaires qui ont reçu « l'ordre exprès » de se rendre à la soirée de M. Mariani.

Une dépêche récente transmise à toutes les agences de l'univers annonce que « le roi Humbert a conféré à M. le comte de Mouy, ancien ambassadeur de France, la grande croix des saints Maurice et Lazare. »

M. Crispi veut amadouer le gouvernement français et il est convaincu, connaissant ses hommes, qu'avec de pareils moyens il obtiendra ce qu'il voudra.

C'est maintenant une opinion admise qu'on a fait « une grosse sottise en dénonçant un traité très avantageux » et l'on voudrait bien y revenir, tout en conservant les meilleures relations avec Berlin. Cette diplomatie en partie double est plus en faveur que jamais.

Le *Secolo* de Milan dit :

« M. Crispi espère bien que le voyage du roi Humbert à Berlin aura un tel retentissement qu'il ne permettra pas au gouvernement français de seconder les désirs de la population italienne. »

Dans ces quelques lignes, tout le double jeu de M. Crispi est divulgué par un Italien.

Personne ne peut douter du petit scénario qui se prépare sur le Tibre ; cependant, quelques Français, qui aiment à être trompés, ont l'air de vouloir douter encore.

La *Petite République*, dirigé par M. le député Andrieux, et la *Nation*, dirigée par M. le député Dreyfus, cherchent à se persuader que les démarches de M. Crispi ne sont pas réelles

et ils ne croient pas que M. Spuller, dans tous les cas, soit disposé à se prêter à ses fantaisies.

Eh ! bien, qu'ils interrogent M. le ministre des affaires étrangères et ils seront fixés ; ils verront où sont les complices et les dupes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNE RÉUNION ELECTORALE

Bien que la période électorale ne soit pas encore ouverte dans le canton N.-E. de Saumur, le *Journal officiel* n'ayant pas publié le décret de convocation des électeurs de ce canton à l'effet de procéder au remplacement de l'honorable M. Charles Bruas, conseiller général démissionnaire, une réunion publique a eu lieu samedi à Saumur, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Les lettres de convocation étaient signées par M. Hubert, conseiller municipal. Mais elles avaient été très peu nombreuses et n'avaient été adressées qu'à un très petit nombre d'électeurs, triés sur le volet parmi les « frères et amis républicains ». La réunion publique n'avait même pas été annoncée par la presse locale et les invitations n'avaient été lancées que la veille.

Il s'agissait de présenter et de faire acclamer, en petit comité, un candidat *persona grata* de l'administration.

Ce candidat, dont le nom a surpris bien des gens, était M. Pottier, propriétaire au château des Rigaudières, qui jusque-là passait pour un conservateur.

A deux heures, trente ou quarante personnes étaient réunies dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. On remarquait l'absence des notabilités républicaines de Varennes et de Villebernier. Quelques conservateurs, prévenus par hasard ou par indiscrétion, s'étaient joints aux rares personnes qui avaient répondu à l'appel de M. Hubert.

M. Pottier, invité à faire connaître le caractère de sa candidature, s'est posé comme républicain. M. Albert Bruas, neveu du conseiller démissionnaire, propriétaire dans la commune de Varennes, et dont nous avons déjà annoncé la candidature, a pris ensuite la parole ; il a affirmé énergiquement ses opinions conservatrices, exprimant le regret que la façon dont avaient été faites les convocations ne pût donner à la réunion un caractère sérieux, il a déclaré qu'il s'en référait au verdict que rendraient les électeurs le jour du scrutin.

Pour clore la séance, le président du bureau a mis aux voix la candidature de M. Pottier qui, sur 35 électeurs présents, a réuni environ 15 voix.

Quant à la nomination du comité chargé de soutenir cette candidature acclamée par tant d'électeurs, nomination qui figurait cependant à l'ordre du jour des lettres de convocation, il a oublié, sans doute volontairement, d'y procéder.

Le seul enseignement qui sortira de ce simulacre de réunion publique, c'est que M. Pottier, qui récemment encore faisait solliciter l'ap-

pui des électeurs influents du parti conservateur, a changé de drapeau et a arboré franchement l'étiquette de candidat républicain, acceptant ainsi d'être patronné par la Sous-Préfecture.

Aux électeurs du canton N.-E. de juger et de se prononcer !

Nous avons reçu ce matin, d'un électeur du canton, les lignes suivantes sur cette même réunion :

« On dirait que M. Hubert, conseiller municipal à Saumur, est dans le secret des dieux, qu'il a été initié au jour où paraîtrait le décret convoquant les collèges électoraux pour les élections départementales. Alors, en effet, que personne n'y songeait, il a ouvert samedi à 2 heures, à la mairie de Saumur, pour le canton nord-est, de son autorité privée, la période électorale par une réunion dite publique, mais ayant tout le cachet d'une réunion essentiellement privée. Les lettres de convocation, signées de M. Hubert seul, n'avaient été adressées qu'à un nombre très restreint d'électeurs, et encore étaient-ils choisis plus spécialement dans la commune d'Allonnes. Est-ce que les intérêts des autres communes de ce canton n'entreraient pas en ligne de compte dans la pensée de notre honorable compatriote ?

» M. Hubert voulait donc demander à ces électeurs d'Allonnes de vouloir bien choisir un candidat pour les élections prochaines au Conseil général en remplacement de l'honorable M. Charles Bruas, démissionnaire pour cause d'âge et de santé.

» Or, pour choisir, M. Hubert n'avait appelé qu'un candidat, l'honorable M. Pottier, propriétaire aux Rigaudières. Cela parut suspect à quelques-uns, et ceux-ci s'empêchèrent-ils de commettre une indiscrétion excusable en informant le neveu du conseiller démissionnaire, M. Albert Bruas, ancien magistrat, dont l'*Echo Saumurois* avait déjà annoncé la candidature dans ce canton. M. Hubert ne devait donc pas l'ignorer.

» La réunion publique, faite par lettres privées, les partisans de M. Bruas ne pouvaient être représentés, ce qui enlevait à la décision devant être prise toute autorité. Dès le début, M. Hubert invita l'assistance à désigner un président et deux assesseurs. La présidence lui incombe de droit et ne lui est pas discutée; puis son petit public nomme MM. Charpentier et Moreau pour assesseurs.

» Le bureau ainsi composé, M. Albert Bruas, que l'on ne s'attendait pas à voir en cette occurrence, demande la parole et prie M. Pottier de vouloir bien expliquer le sens de sa candidature. M. Pottier s'exécute de la meilleure grâce et exhibe un papier où était tracée sa première profession de foi.

» Impossible de le dissimuler, elle a produit chez certains une vraie surprise. M. Pottier s'est posé comme candidat républicain,

très franchement et très ostensiblement républicain. L'étiquette est loin de lui déplaire, a-t-il dit. Il a bien doré sa République, mais c'est toujours la République, et en France on sait, par expériences répétées, ce que la République est susceptible de produire; comment, du ton le plus clair, elle a toujours tourné au rouge foncé, et M. Pottier, dont nous ne suspectons pas la bonne foi, ne pourra échapper à cette fatalité et à l'influence des hommes dont il se recommandera.

» M. Albert Bruas a repris la parole; il a affirmé non moins catégoriquement qu'il se posait comme candidat conservateur, uniquement conservateur, pour se vouer aux seules questions administratives et d'intérêt pour le canton Nord-Est.

» A certaines allusions, il a répondu qu'il était attaché de vieille date à ce canton par des liens nombreux de parenté et de propriétés qui nécessitaient sa présence, et qui l'attireraient de plus en plus dans la contrée. Cette situation, au vu et au su de tous, est donc un sûr garant que les populations de chaque commune, sans aucune partialité, trouveront en lui un homme dévoué à leurs intérêts agricoles et communaux de toutes sortes.

» Quelques auditeurs, qui croyaient que la chose allait se passer en famille, ont voulu retirer la parole à M. Albert Bruas et on s'est égaré dans des récriminations peu heureuses.

» Pour terminer, M. Hubert a mis aux voix la candidature de M. Bruas. En raison du tri fait sur le volet des partisans de M. Pottier, personne n'a voulu prendre part à cette première épreuve.

» Le président a alors posé la candidature de M. Pottier: 15 mains se sont levées; la réunion comprenait 35 assistants. Ce n'est donc pas un succès pour le protégé de M. Hubert.

» Il nous a été confirmé, ce qui s'est dit du reste en séance, que M. Pottier était assuré de l'appui de l'administration. Autre sujet de surprise.

BON VOYAGE, MONSIEUR L'INGÉNIEUR !

Par arrêté du ministre des travaux publics, en date du 22 mars 1889, M. Coindre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service ordinaire du département de la Nièvre, a été chargé du service ordinaire du département de Maine-et-Loire et du service de la navigation de la Maine, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Allard, appelé à un autre service.

Il y a quelques jours, le *Ralliement* d'Angers faisait pressentir ce déplacement, et sous le titre: *Une bonne nouvelle*, disait à cette occasion:

« Nous pensons que les intérêts départementaux et ceux de la ville d'Angers n'auront point à souffrir de ce déplacement.

» A maintes reprises, les projets étudiés

par M. Allard ont soulevé les plus vives protestations et la situation de ce fonctionnaire était devenue fort difficile depuis longtemps déjà. »

A Saumur, on ne se félicitera pas moins du départ de M. Allard. C'est cet ingénieur qui a laissé bouleverser, par les tripoteurs des tramways saumurois, les pavages des ponts et des quais, et les chaussées des routes de Fontevault et de Saint-Florent. Les protestations, les réclamations, les accidents qui lui ont été signalés, ne l'ont pas empêché de tout tolérer, au grand détriment des contribuables qui paieront, en bons deniers, les dégradations qui scandalisent tous les étrangers.

Il faut espérer que M. Coindre prendra à cœur notre situation et aussi relèvera le prestige de l'administration des ponts et chaussées, tombé si bas dans le Saumurois.

Le *Petit Courrier* d'Angers est arrivé jusqu'au 24 mars pour s'apercevoir que l'*Echo Saumurois* n'était pas boulangiste.

Cela dénote chez notre confrère une faiblesse de vue bien grande, et tous nos lecteurs le plaindront avec nous de cette infirmité.

En ce qui concerne les questions tranchées dans l'arrondissement de Saumur, nous croyons les données de notre confrère angevin très prématurées.

Les hirondelles ont déjà fait leur apparition dans nos contrées, et plusieurs bandes d'oiseaux migrateurs — des oies sauvages, a-t-on dit — ont passé hier sur Saumur se dirigeant vers le nord. Il en avait été de même le dimanche précédent.

Serait-ce un indice de beaux jours prochains? Espérons-le, et que ces beaux jours soient, avec les charmantes messagères du printemps, les bienvenus de tous.

Il a été perdu une bourse en mailles d'acier argentées; elle contient une pièce de cinq francs et quelques centimes, plus une ordonnance de médecin.

Prière de la rapporter au Chef de gare de la Compagnie d'Orléans.

On donnera en récompense le contenu de la bourse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées. — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour: Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité: 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres de la station balnéaire donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée

de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est M. Roger, sous-préfet de Lorient, qui est nommé préfet du Morbihan, en remplacement du fameux Demangeat, qui va, paraît-il, briguer les suffrages aux élections générales, mais bien sûr pas dans le Morbihan.

M. Collignon, sous-préfet de Mayenne, est nommé sous-préfet d'Arles.

M. Couzinet, sous-préfet de Mamers, est nommé secrétaire-général de la Gironde.

M. Abeille, secrétaire-général de la Sarthe, est nommé sous-préfet de Mamers.

M. Rault, secrétaire-général du Morbihan, est nommé sous-préfet de Mayenne.

M. Ménard, sous-préfet de Pont-l'Évêque, est nommé secrétaire-général des Deux-Sèvres.

M. Nassaud, secrétaire-général des Deux-Sèvres, est nommé sous-préfet de Vire (Calvados).

M. Gaignon, sous-préfet de Redon, est nommé sous-préfet de Bagnères (Hautes-Pyrénées).

M. Tourly, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine).

Dîner du Vin d'Anjou

Le dernier dîner du Vin d'Anjou a eu lieu à Paris, le 18 mars, dans les salons de Corazza, au Palais-Royal, sous la présidence de M. le comte de Maillé, député.

Au dessert, M. Loiseau, professeur au lycée de Vanves, ancien professeur de seconde au lycée d'Angers et président du comité pour l'année 1889, a porté un toast dont nous sommes heureux de reproduire plus loin le texte.

M. le comte de Maillé a répondu en faisant l'éloge de notre vin d'Anjou, « la liqueur enchantée par excellence » qui donne, conserve et rend l'humeur facile et l'entrain aimable.

La représentation angevine était presque au complet avec MM. Berger, Fairé, de Soland et de Terves.

Le concert, qui a suivi le dîner, a été des plus brillants: une basse, M. Péloga, a chanté, d'une façon magistrale, des refrains autrefois populaires en Anjou et en Touraine, notamment un Noël Angevin: « Promptement, levez-vous mon voisin », et une chanson tourangelles: « Je suis un bon soldat. »

MM. Sailland et Anthiéaume se sont fait applaudir, comme de coutume, sur le violon et sur le piano.

La réunion a été des plus cordiales et s'est terminée fort tard dans la soirée.

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Marie se redressa. Cette femme si douce, si humble, se transforma subitement. Son regard s'agrandit. Toujours calme, il devint sévère. Toute sa physionomie revêtit une sorte de puissance et de majesté.

— Joséphe, dit-elle n'avez-vous pas assez du malheur? Voulez-vous y ajouter le remords?

Joséphe la regarda un moment et, sans courber la tête:

— En quoi serais-je coupable, dit-elle, si je mets un abîme entre moi et le déshonneur?

— Joséphe, est-ce au moment où vous avez le plus grand besoin de sa grâce que vous voulez offenser Dieu?

— En quoi serais-je coupable? répéta Joséphe dont le visage s'était raidi.

— Quoique vous fussiez, quoique vous disiez, ce vieillard n'est-il plus votre aïeul, victime lui-même, et lui-même innocent?

— Je suis née d'une autre famille aussi, dit Joséphe. J'ai vécu jusqu'ici devant l'honneur et devant la justice, je veux continuer...

— Ne l'espérez pas. Si vous quittez M. de Kerdu, vous ne vivrez plus que devant l'effroi, poursuivie par l'image de celui que vous aurez abandonné, tué peut-être.

— Il a gardé un bien souillé.

— Vous purifierez cet héritage, vous le jetterez tout entier à l'aumône, mais l'heure de ce dépouillement n'a pas sonné encore. Et une autre heure est venue, hélas! peut-être tardivement: celle d'arracher cette âme à ces errements, de la préparer à l'éternité qui va s'ouvrir pour elle. Cet homme a vécu loin de Dieu. Vous êtes sa seule enfant. Il vous est confié. Vous savez comment meurent les vieillards et vous voulez fuir!

Il s'écoula un long moment d'un silence plus poignant que toutes les paroles. Joséphe avait les traits contractés. Son regard demeurait à demi-baissé, oblique, fixe, effrayant. Ah! elle était torte, cette jeune âme, et cette force se révélait tout à coup à elle-même par l'impétuosité de la souffrance, par la violence du combat. Marie avait-elle connu aussi les angoisses, les luttés, pour que son visage exprimât une

si profonde compassion! Sa voix avait retrouvé cette onction qui lui donnait une puissance irrésistible.

— Ayez plutôt pitié de ce malheureux. Songez à tout ce qu'il a subi. Pesez au poids de vos propres larmes les douleurs de cette existence qui s'est passée à regretter les morts et à souffrir des vivants. Tout lui a manqué. Dieu, qui ne lui fut pas donné au foyer paternel et qui lui tiendra compte de ses ignorances pour l'absoudre de bien des torts, la famille qui lui a été enlevée, l'amitié qui s'est refusée à lui. Est-il étonnant que ce cœur vide, déçu, trahi en toutes choses, soit retombé vers les biens terrestres, qu'il leur ait demandé un aliment? Ah! Joséphe! que l'heure est grave! Si, au lieu d'outrager, vous savez donner la pitié, l'amour, le dévouement, quels ébranlements ne vont pas remuer cette âme, quelle influence immédiate, toute-puissante, n'allez-vous pas saisir sur elle pour la sauver! Et quand on pense que c'est un père....

— Pourquoi m'a-t-il trompée? dit Joséphe. Le mensonge n'est jamais permis?

— Assurément, son mensonge est coupable. Mais laissez à Dieu, qu'il a offensé, le soin de lui demander une expiation. Pardonnez seule-

ment, vous, pardonnez à ce vieillard de n'avoir pas eu la force d'humilier devant son dernier enfant, le nom qu'il lui transmettait. Pardonnez-lui aussi de vous avoir entourée de tous les remparts. Ces mesures étaient-elles prudentes, sages, justes même, alors que vous alliez décider de votre avenir? Non, assurément non, mais l'infortuné en a souffert le premier, souffert cruellement. Il m'a écrit, à moi, une inconnue. Puis, il est venu me voir. Il ne m'a rien dit de précis, il m'a seulement parlé d'une manière transparente, pour m'avertir de vous garder la paix. Et, à la manière dont chaque mot sortait lourdement de ses lèvres, j'ai pu comprendre ce qu'il y avait d'amertumes amassées dans son cœur.

— Mais depuis quand durent donc ces ruses? s'écria Joséphe. Ma mère aussi en fut victime. Si, non par force, elle, mais par un libre choix, elle a porté le nom de Kerdu, c'est qu'elle l'a cru sans tache.

— Vous éclairciez, si vous le pouvez, ce mystère. Qui sait? A mesure que vous sondez ces questions douloureuses, vous trouverez peut-être de grandes consolations. Nous ne connaissons que les propos populaires. Comment juge-t-on votre cause en plus haut lieu?

Voici le toast de M. Loiseau :

« Messieurs et chers compatriotes,

Le privilège de la présidence annuelle, dont vous m'avez honoré, est de saluer le digne représentant de notre département, qui, ce soir, nous fait l'honneur de présider ce banquet ; c'est donc avec bonheur et fierté que je vous propose de porter la santé de M. le comte de Maillé qui, à l'éclat du nom, unit la distinction de l'esprit et la noblesse des sentiments.

Je vous demande aussi de boire à l'extension de nos amicales réunions. — Pour compter plus d'adhérents, elles n'en seraient ni moins cordiales ni moins charmantes. — Limiter l'Anjou au seul département de Maine-et-Loire, n'est-ce pas commettre une erreur géographique, que vous-mêmes vous avez, d'ailleurs, plusieurs fois corrigée ? — Pour me servir de l'expression pittoresque de M. Mahier, faisons plutôt de la « géographie envahissante » ; rattachons à l'ancienne province d'Anjou les trois départements sur lesquelles elle empiétait ; — cette annexion-là ne fera que des heureux. — Et nous ne saurions gâter par quelques éléments nouveaux cet excellent esprit angevin, dont M. Berger nous traçait naguère le portrait, avec quelle finesse et quelle grâce vous le savez ; les crus de la Sarthe, de la Mayenne et le généreux Bourgueil ne peuvent faire avec le vin d'Anjou qu'un excellent coupage.

Et maintenant en manière de péroraison laissez-moi vous conter une petite fable :

LA PRUNE ET LE RAISIN

(Fable)

Un jour, au confluent de l'Indre et de la Loire, Ensemble cheminaient, si j'ai bonne mémoire, La Prune savoureuse et le Raisin doré ; Nos pèlerins tenaient un discours varié, Se vantaient les climats de la Sarthe et du Maine, Les bons vins de l'Anjou, les fruits de la Touraine, Et chacun à l'envi célébrait le séjour Du pays enchanteur qui lui donna le jour. L'un dit : « Mon jus est doux, embellit chaque table, « Fait pétiller l'esprit, rend la parole aimable ; « Il trompe le chagrin ! —

Obscurcit la raison, — « Dit l'autre, — et pour le corps est parfois un poison ! » — « J'ai le don d'égayer l'humeur un peu morose : « Par moi, c'est jour de fête et l'on voit tout en rose ! » — « Prenez-vous pour bonheur un accès de gaieté ? » — « C'est bon de bien jaser et rire en liberté ! » — « Le calme est encore mieux, et, ne vous en déplaît, « On peut bien s'amuser sans renverser sa chaise, « Appuyer d'un bon mot un fort raisonnement, « Et faire triompher un tendre sentiment, « Sans qu'alors on vous voie, au sortir de vos treilles, « Faire sauter bouchons et casser les bouteilles ! » — « Tout doux, ma sœur ! Eh quoi ! ne peut-on profiter, « Au moins physiquement, si l'on fait circuler « Le feu que je répands jusqu'au fond de nos veines, « Pour donner à son corps les forces souveraines ? » — « Qui, mais vous y verrez ce liquide astringent, « Que combattait Purgon avec un zèle ardent ; « Tandis que mon pruneau, d'une vertu contraire, « Produit sur tout notre être un effet salutaire,

« Au dur tempérament, avec l'égalité, « D'agir selon ses lois donne la liberté ! » — Ainsi dit la Prune ; et Raisin sans dérance Ajoute : « Unissons-nous ! Qu'une bonne alliance « Concurre à la santé du corps et de l'esprit ! » — Et tous deux, dès l'instant, sans trêve et sans répit, Partirent pour Paris inviter à leurs fêtes De Touraine et d'Anjou les plus illustres têtes : Pour fêter l'union, bons copains, on alla, Tous joyeux et contents, dîner chez Corazza !

« Puisque nous y sommes, chez Corazza, buvons à la santé de M. Ackerman, qui nous fournit le raisin ; à celle de notre président, dont l'égide tutélaire abrite notre entraînement fraternel ; à la prospérité de la Société amicale des Angevins sous la raison sociale du vin d'Anjou ! »

Nous avons annoncé samedi la mort, à Paris, de M^{me} Henri Bacot. Voici les lignes que publie le *Gaulois* d'hier :

« Contrairement à ce qui a été dit par plusieurs de nos confrères, M^{me} Suzanne Janvier de la Motte, qui, divorcée du marquis de Reverseaux, avait épousé M. Henry Bacot, n'a nullement succombé à une attaque de folie, ni à un empoisonnement soit par le chloroforme dont elle ne s'était jamais servi, soit par la morphine, qu'elle employait quelquefois pour calmer ses douleurs névralgiques.

« La mort de M^{me} Bacot est survenue à la suite d'une méningite qui s'était déclarée lorsqu'on lui annonça que l'affection trachéale dont elle souffrait depuis quelque temps ne pouvait être guérie que par une opération chirurgicale.

« C'est cette méningite qui l'a enlevée en trente-six heures, malgré les soins que lui ont prodigués les docteurs Millard et Le Pileur.

« Après avoir été administrée par le curé de la paroisse de Passy, M^{me} Bacot a voulu voir ses enfants une dernière fois.

« Ses obsèques ont été célébrées, samedi, à onze heures, en l'église de Notre-Dame-des-Grâces, paroisse de Passy.

« Le deuil était conduit par M. Henry Bacot, par le comte de Reverseaux, fils de la défunte, et par ses frères, M. Louis Janvier de la Motte, ancien député, receveur des finances, et M. Ambroise Janvier de la Motte, avocat. »

LA SITUATION AU MANS

Dans la journée de mardi, neuf cents protêts environ ont été rédigés par les huissiers du Mans, tous relatifs à la déconfiture de la banque Talvande et C^{ie}, et de la maison Célerier.

Le Mans va devenir une ville où seuls les huissiers feront fortune.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 24 mars 1889.

La brillante tenue de nos rentes pendant toute la semaine a considérablement atténué

les effets de la crise que vient de traverser le marché. Le 3 0/0 à 85.65 a regagné et au delà le coupon détaché le 16 courant. Le 4 1/2 0/0 a monté à 104.92.

La lourdeur qui a pesé, par suite du désastre du Comptoir d'Escompte, sur nos grands établissements de crédit, commence à diminuer d'intensité, par la raison, d'ailleurs péremptoire, que tous ces établissements se sont tenus en dehors de la spéculation des Métaux.

Aussi le Crédit Foncier remonte à 1,327.50; le rapport qui sera lu à l'assemblée du 3 avril constituera la meilleure réponse aux attaques dont il a été l'objet; la Société Générale, à 467.50, a regagné en une séance 17.50 sur ses plus bas cours; la Banque d'Escompte ne saurait tarder à revenir au niveau du mois de février, sa situation étant de tous points excellente.

La Banque de Paris sur laquelle ont porté principalement les efforts des baissiers s'est relevée à 740 et doit revoir le cours de 800 qui correspond au dividende de 40 francs qu'elle vient d'annoncer.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 595, à ce prix ils rapportent 7 0/0 et le coupon de 7.50 payable le 1^{er} mai vient en déduction du prix d'achat.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 690. A la demande du commerce du Mans, cet établissement vient d'y installer une agence qui fonctionne dès aujourd'hui.

Le Comptoir d'Escompte a clôturé à 120. La constitution définitive de la nouvelle société est très prochainement attendue.

En vue de la conversion et du remboursement des emprunts 5 0/0 1870, 1871, 1872, 1873 et 1884, la maison de Rothschild frères de Paris émettra le 29 courant, pour le compte du gouvernement russe, 4,400,000 obligations de 500 fr. 4 0/0 en or, amortissables au pair en 84 ans et rapportant 20 fr. payables trimestriellement.

Les obligations 1871 appelées dès à présent au remboursement pour le 1^{er} juillet 1889 ont un droit de souscription irréductible au nouvel emprunt.

Le prix d'émission de ces obligations est fixé à 448.75, jouissance du 1^{er} avril 1889.

La juste faveur dont jouissent les fonds russes sur le marché français et les avantages intrinsèques de ce nouveau placement en assurent d'ores et déjà le succès.

Le Panama clôture à 53.75.

Les obligations des Immeubles de France sont fermes malgré la légère dépréciation à laquelle n'ont échappé aucune des bonnes obligations du marché.

Les obligations des Chemins Economiques ont repris le cours de 370 qu'elles dépasseront à bref délai.

Aux travailleurs !

Rouen (Seine-Inférieure), le 14 mai 1888. — Depuis trois ans je souffrais de points de côté, j'avais la respiration gênée, ce qui me forçait à tous les constamment ; j'avais en outre des maux d'estomac, pas d'appétit et une grande faiblesse dans les jambes, ce qui m'obligeait à réduire d'un quart ma journée de travail ; une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'a complètement guéri. Je vous autorise à donner à ma lettre la plus grande publicité. (Sig. lég.)

J. HAMON, menuisier, rue Lemire, 28.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue

Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 24 Mars 1889.

Versements de 96 déposants (24 nouveaux), 44,370 fr.

Remboursements, 41,194 fr. 48.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 25 Mars 1889

POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE D'OPÉRETTE

LA BELLE HÉLÈNE

Opérette-bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach.

LE DOCTEUR JOJO, vaudeville en 3 actes, de M. Carré.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

MARDI 26 MARS. — *Les Surprises du Divorce*, par la troupe Achar.

JEUDI 28 MARS. — Au bénéfice de M^{re} Levasseur, *l'Ombre*, opéra-comique de Flotow.

Toutes les maladies ne peuvent être guéries par le même remède comme le prétendent certaines panacées, mais toutes celles qui sont causées par l'engorgement des intestins sont prévenues par l'usage des *Véritables Grains de Santé du Dr Franck*.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais ; son emploi est facile et sans fatigue.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du **SANG**. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. **TOUTES PHARMACIES**

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n^o 417 (24 mars 1889). Le général Boulanger à Tours. Une séance à la Chambre. Autre séance. Ce qui ruine l'Agriculture. Un coup de pied au... derrière. Une légende des siècles futurs. Les crocheteurs. Nouveaux crochetages. Le gouffre du Tonkin. Nous sommes royalistes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Et qu'est-elle réellement ? Cette cause que vous seule vous pouvez instruire. Vous me suppliez de vous apprendre la vérité. N'en doutez pas, c'est près de vous et là seulement que se trouve cette vérité. Mais soyez prudente, Joséphe, soyez donc si vous ne voulez pas la faire ensevelir à jamais.

Ah ! la douceur ! Marie la recommandait toujours, cherchait à la pratiquer toujours en dépit d'une nature ardente, impérieuse ; car toute âme doit avoir à se vaincre...

De grâce, reprit-elle, au nom de vos devoirs les plus sacrés, au nom de la paix de votre vie, au nom de votre fiancé, Joséphe, n'écoutez pas vos indignations. Laissez la paix revenir à vous, ne fût-ce que par un jour ou deux de silence.

D'une voix basse, lente, épuisée, Joséphe murmura enfin :

— J'attendrai.

— Oui, dit Marie en lui prenant les mains, oui, attendez, Joséphe, mon amie si chère. Vous n'avez pas ce courage en vain.

La petite pendule d'albâtre marquait plus de quatre heures. Joséphe se leva avec effort. Marie n'osa pas la retenir. Peut-être la pauvre enfant voulait-elle un peu de recueillement,

et, pourtant, Marie redoutait pour elle la solitude....

— Vous reviendrez demain, n'est-ce pas, dit-elle. Ah ! que ne puis-je me trainer près de vous !

Joséphe secoua la tête :

— Vous qui avez tout sacrifié à l'honneur du nom de votre père, dit-elle, n'entrez jamais dans le château des Kerdu.

— L'amitié a ses droits tout aussi bien que l'honneur, répondit Marie. Puissé-je vous le prouver !

— Je ne doute pas de vous, dit Joséphe en posant ses lèvres brûlantes sur le front de M^{lle} Ploumac.

Elle saisit son chapeau qu'elle avait jeté sur une chaise, et elle sortit presque en chancelant. Au moment où elle franchissait le seuil de la chambrée, elle se heurta la tête à une branche égarée de la climatie. Ses cheveux se détachèrent sans qu'elle s'en aperçût. Elle continua son chemin.

Heureusement, cette heure n'amenait pas les paysans dans les sentiers. Le soleil brûlait encore la terre. Rien n'était en mouvement ni dans les champs, ni dans les pacages. Seul, dans un des chemins creux, un pauvre homme

s'avancait, bien las. C'était un étranger, de ceux qui, chaque année, viennent se louer pour le temps de la fenaison. Il poursuivait sa route vers le village. Tout à coup, malgré sa fatigue, il se mit à courir, à fuir, épouvanté...

Il n'était pas Breton pour rien : il croyait à la Morte-Fiancée. Et il venait de voir une jeune fille, les cheveux à demi épars, pâle comme une échappée du sépulcre, qui s'en allait tout droit devant elle, le regard fixé sur l'invisible, les mains frémissantes, et, sur les lèvres, de sourdes paroles, plaintes ou malédictions.

Joséphe gravit péniblement l'escalier du château, entra dans sa chambre et en ferma la porte à clé.

Tout à coup, un cri sourd lui échappa. Elle avait jeté les yeux vers le *clotet*. Sur le lit, entre les belles courtines, au-dessous de ces bandes, brodées jadis par quelque marquise de Rosmeur, une robe blanche et des fleurs s'étaient. Pendant qu'elle était sortie, on avait exécuté ses ordres. Tout était prêt pour la fête du soir. Cette fête, elle l'avait oubliée. Oui, c'était vrai, le soir même elle devait paraître devant tout le pays rassemblé. Cette idée la fit frémir. Elle eut une minute d'hallucination. Elle

(A suivre.)

